M. Charles Cuvelier, percepteur à Quesnoy-sur-Deûle, propriétaire au même lieu de 672 mètres pour lesquels Me Delemer demande 16,444 fr. — Offre : 336 fr. — Indemnité : 2352 fr.

Avant de quitter le palais, le jury, sur la demande des représentants des villes et des expropriés, décide que six d'entre eux se rendront à Mouveaux, jeudi dans la matinée, et reprendront leurs travaux dans l'après-midi.

La séance est levée à cinq heures.

La délégation des six jurés est composée de MM. Becquart, Henry Mulaton, Daubresse, Duhem et Bolin, lesquels doivent prendre à Lille le train pour Roubaix à 8 h. 15.

Audience des criées du mercredi 6 mars

Commune de Roncq. — 1° Sept maisons dont un cabaret et 8 ares 60 centiares de fonds sis au pavé de Bélimont, dit : Le Petit Roubaix. Mise à prix : 2,500 francs. — Adjudicataire : Me Desmazières, pour 4,400 francs.

2° Douze ares 46 centiares de terre en labour. Mise à prix : 200 francs. — Adjugés à Me Houzé pour 225 francs.

3° Sept maisons et 6 ares 30 centiares de fonds et terrain à l'angle du pavé de Bélimont et du pavé des Lattes. Mise à prix : 7,000 francs. — Adjudicataire : Me Desmazières, pour 8,800 fr.

4° Huit ares 86 centiares Pavé des Lattes. Mise à prix 2,000. — Adjudicataire : Me Desmazières pour 3,450 francs.

5° Maison avec atelier et deux ares trois centiares de fonds sis à La Housselle route de Lille à Menin. Mise à prix : 980 fr. — Adjudicataire : Me Rombaut, pour 1,700 francs.

Commune de Croix. 1° Une propriété se composant de six maisons à usage d'habitation et 322 mètres carrés, rue de Thionville. Mise à prix : 1,500 fr. — Adjudicataire : Me Godron pour 10,500 francs.

2° Une maison à usage d'habitation, rue St-Piat, 25. Mise à prix : 350 fr. — Adjudicataire : Me Godron pour 2,100 francs.

3° Même maison au n° 27 de la rue Saint-Piat. Mise à prix 350 fr. — Adjugée 2,000 fr. à Me Bulteau;

4° Même maison, au n° 27. Mise à prix 350 fr. — Adjugée 2,200 fr. à Me Bulteau;

5° Maison également à usage d'habitation, rue de Thionville n° 19. Mise à prix 500 fr. — Adjugée 2,600 fr. à Me Bulteau;

6° Maison à usage de commerce de boucherie, angle des rues Thionville et St-Piat, au n° 33 de cette dernière rue. Mise à prix : 4000 fr. — Adjugée : 4,450 fr. à Me Godron.

7° Maison à usage de commerce de buvette, rue St-Piat, 31. Mise à prix : 500 fr. — Adjugée : 2100 fr. à Me Godron.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mercredi 6 mars 1895.

Présidence de M. le Conseiller Lanio

Ministère public : M Wagon, substitut du procureur-général

1re affaire. — **Assassinat à Cambrai**

Joséphine Carlier est condamnée à 5 ans de réclusion. Défenseur, Me Le Glay.

2e affaire. — **Vols à Valenciennes, Denain, Abscon, Anzin, Douai et Mortagne du Nord**

Les accusés sont : Gustave Charles-Ernest Girardot, 17 ans ; Albéric Joseph Urbain, 28 ans et Jules-Augustin Desor, 17 ans, journaliers, les deux premiers sans domicile fixe, le troisième à Valenciennes.

De nombreux vols leur sont imputés.

I et II. Chez M. Dienne, courtier maritime à Valenciennes, deux faits du mois de juin et de la nuit du 1er au 2 octobre 1894, reprochés à Girardot seul qui entra par un soupirail de cave. La première fois, il prit une bague et des cigarettes; la seconde, du beurre, du lard et du vin.

III. La nuit du 4 au 5 octobre, Girardot pénétra par le même moyen, à Valenciennes, chez M. Schnerb, marchand de confections. Il était accompagné d'un autre individu. On enleva pour 450 francs de vêtements, dont partie fut remise à Désor et à Urbain.

IV. Urbain a fait, diverses fois, le guet autour des habitations explorées par Girardot.

Du 18 au 19 octobre, chez le sieur Kuntz, à Denain, vol de cigarettes, d'un saucisson et d'un couteau de boucher. Girardot force deux comptoirs et prend 70 fr.

V. Le 24 ou 25 octobre, chez M. Prestat, percepteur à Denain, soustraction d'un pistolet de poche.

VI. Du 26 au 27, étant armé de ce pistolet, Girardot vole chez le sieur Renard, mineur à Abscon, un porte-monnaie contenant 6 fr. 15.

VII. La même nuit, dans la même commune, chez M. Dollé, facteur-receveur, il dérobe deux porte-monnaie avec 60 fr.

VIII. Du 28 au 29, chez M. Guesse, ajusteur à Anzin, vol de fromage, de pain, de bouteilles de bière et de deux montres. Avec un outil, Girardot souleva la planche d'un comptoir et dérobe 13 fr. 50.

IX. Du 31 octobre au 1er novembre, chez M. Vilain, menuisier à Douai, sont soustraites deux montres, une broche et une somme de 5 fr.

X. *Enfin, dans la nuit du 1er au 2 novembre*, à Mortagne-du-Nord, chez M. Cavier, épicier, Girardot s'introduit, non plus, comme les autres fois, par le soupirail de cave, mais en escaladant une muraille avec l'aide d'Urbain. Il prend du chocolat, des raisins et de la tarte. Il force le comptoir et dérobe 75 francs environ.

Tels sont les faits relevés par l'acte d'accusation.

Le résultat est le suivant : Girardot : 8 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour. — Urbain : 8 ans de travaux forcés et la relégation. Défenseur, Me Godin. — Désor : 2 ans de prison. Défenseur, Me Bavière.

Audience du jeudi 7 mars

Présidence de M. le conseiller Lano

Ministère public : M. Tainturier, avocat général.

1re affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Léopold Osselaer, âgé de 26 ans, est un domestique de Bimont.

Osselaer est condamné à deux ans de prison. — Défenseur Me Pasqual.

2e affaire. — **Faux au Cateau**

Paul Garin, aujourd'hui âgé de 43 ans, demeurant à Lille, reçut en sa qualité de notaire au Cateau et rédigea de sa main, le 9 juillet 1885, un acte par lequel M. Alliot, son prédécesseur, et sa femme, reconnaissaient devoir pour prêt, aux sieurs Loze, Claisse et Thomas, une somme de 30,000 francs. A cette obligation était attachée la garantie hypothécaire de plusieurs immeubles.

En réalité, Garin était le principal bénéficiaire de l'obligation souscrite par M. Alliot, son débiteur de 43.857 fr. 37. Il s'appliqua la majeure partie de l'argent versé. C'est lui, du reste, qui aurait déterminé les prêteurs à consentir au placement de fonds. Il aurait fait miroiter à leurs yeux l'importance des garanties données, qu'il chiffrait à 80,000 fr. quand elles ne valaient que 44,000.

Pour inspirer confiance aux bailleurs de fonds, il aurait inséré dans l'acte authentique, relativement aux affectations hypothécaires, de fausses mentions de contenances et de parcelles.

Il avait déclaré les immeubles libres d'hypothèques. Il se fit délivrer, par le conservateur d'Avesnes, un certificat négatif, constatant qu'aucune inscription ne grevait les biens du chef de M. Alliot et de sa femme. Mais il aurait dissimulé aux prêteurs une inscription antérieure du *chef de l'auteur de Mme Alliot.*

L'accusé a prétendu avoir été lui-même induit en erreur et n'être pas, dès lors, responsable des inexactitudes de l'acte rédigé par lui. L'accusation soutient qu'il fut, au contraire, renseigné sur l'état parcellaire des biens.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A propos d'une arrestation à Paris

Roubaix, le 6 mars 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Vous avez fait paraître dans votre journal du 6 courant, petite et grande édition, sous le titre : *L'arrestation du directeur des Magasins généraux de Paris*, un article visant l'arrestation de M. Dupuis, directeur des Magasins généraux, 63, quai de Valmy.

Nous vous prions de rectifier en ce sens que les Magasins Généraux dont il s'agit n'ont rien de commun avec ceux exploités par la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris et que M. Dupuis ne fait pas partie non plus du personnel de ladite Compagnie.

Nous vous remercions à l'avance et vous présentons, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Emile François.

Une « lettre ouverte » de M. Olivier Branquart

Roubaix, le 6 mars 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Pour faire trêve à certains procédés politiques qui consistent à écrire pour ne rien dire, quand l'objectif n'a pour but que de se défendre contre de vaines attaques, je vous adresse aujourd'hui cette lettre ouverte pour émettre un avis en rapport avec les nouvelles idées socialistes que j'ai adoptées, et qui m'ont été inspirées par le désir véritable que j'ai d'être utile à la société.

Le meilleur socialisme pour nous, administrateurs, c'est la prospérité de la ville de Roubaix.

Je pense qu'au point de vue commercial l'idée suivante n'est pas à dédaigner :

Il est notoire que les voyageurs visitant le commerce de détail roubaisien descendent, pour la plupart, à Lille, et non à Roubaix.

— Pourquoi préférer Lille à Roubaix ?

— Parce qu'à Lille on trouve plus de distractions et que ces messieurs y trouvent plus d'hôtels à leur convenance.

Eh bien, je déclare que l'on trouvera à Roubaix plus de distractions le jour où tous les voyageurs y descendront.

Et, pour que les voyageurs puissent séjourner chez nous, il faut que l'on construise des hôtels.

— Mais, qui oserait prendre cette initiative et risquer son argent ?

— Les commerçants eux-mêmes, parbli !

En effet, je ne vois pas pourquoi ils ne s'associeraient pour fonder une sorte d'Hôtel-Coopératif qui, à mon point de vue, ne saurait nuire à aucun intérêt.

Je crois que cette innovation rapporterait des bénéfices, en ce sens qu'elle mettrait les voyageurs un peu en demeure de descendre à Roubaix pour obtenir des commissions. D'autre part, sur les bénéfices nets, on pourrait prélever un tant pour cent pour la caisse des pauvres.

Les commerçants, contribueraient ainsi au succès de la prospérité de la ville, et les pauvres qui font en partie le commerce y trouveraient aussi leur profit.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, que je serais très heureux que ma lettre suscitât un contradicteur, car *il me permettrait de développer mon idée.*

Dans cet espoir, je vous prie d'agréer mes sincères remerciements pour l'hospitalité que vous m'accordez dans vos colonnes et l'expression de mon plus profond respect.

Branquart, adjoint.

A propos des poteaux des tramways électriques

Tourcoing, 7 mars.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Veuillez avoir l'obligeance de reproduire la lettre suivante, que nous avons adressée à M. le Maire de la ville de Tourcoing :

« Monsieur le Maire,

» Je viens solliciter votre bienveillance en voulant bien avoir la bonté de remédier à l'état pitoyable dont je suis l'objet en ce moment :

» L'installation pour la traction de la nouvelle Compagnie de Tramways électriques offre un inconvénient et surtout une incommodité qui ne peut être préalablement exécutée sans que Monsieur le Maire en soit avisé. La majeure partie des habitants et commerçants doivent se soumettre d'après ce qu'il existe à recevoir des poteaux devant leurs portes, châssis, vitrines ou murs de clôture face à la rue, pour lesquels les rosaces ne sont pas praticables. Croyez-vous, Monsieur le Maire, qu'une sécurité plus efficace ne serait pas préalable pour mettre au moins à l'abri le contribuable qui vous sollicite à le seconder afin de remédier à cet état de choses.

» En attendant une réponse favorable, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes civilités les plus empressées. »

Recevez, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements, l'assurance de notre considération distinguée.

Un groupe de mécontents de la rue de Mouveaux,
au Blanc-Seau.

PETITE CORRESPONDANCE

D. C. à Croix. — Demandez des imprimés à cet effet dans une localité belge et faites-les remplir à la Mairie de votre résidence.

L. V. 112. — L'itinéraire du conseil de revision n'est pas encore fixé. Le ministère de la guerre n'a même pas fait connaître la date à laquelle commencent les opérations.

Un lecteur assidu 2990. — Non, vous ne pouvez prétendre à aucune dispense *tant* si votre père n'a pas été déclaré *disparu par un jugement.* — Vous pouvez solliciter *la faveur* d'être dispensé comme soutien de famille.

Concerts et Spectacles

Roubaix. — *La Cœcilia roubaisienne* et la *Fanfare du Centre* organisent pour lundi, 11 mars prochain, un grand concert, organisé au bénéfice de M. Richard de Beve, baryton-solo de la société, et qui aura lieu, à 9 heures du soir. De nombreux artistes, très aimés du public roubaisien, ont déjà promis leur concours. Une très belle tombola, dont les lots sont splendides, sera tirée à la fin du concert.

Le prix des places est ainsi arrêté : Places réservées : un franc; entrée 50 centimes par personne. Le prix du billet de la tombola est fixé à 15 centimes. On peut se procurer des billets et des cartes d'entrée chez M. Oscar Lefebvre, à la « Brasserie des Orphéonistes, » place de la Gare, chez tous les membres de la *Cœcilia* et de la *Fanfare du Centre*, à l'école Turgot et en s'adressant aux facteurs des postes. Les personnes qui désirent offrir des lots peuvent les faire remettre au local des sociétés organisatrices, à la « Brasserie des Orphéonistes, » place de la Gare.

— La *Fraternelle Roubaisienne* organise pour le dimanche 10 mars, à 5 heures 1/2 précises, un grand et brillant concert, qu'elle offre à ses membres honoraires. La soirée aura lieu dans la vaste salle des fêtes du café Pandore, rue Pauvrée. En voici le programme :

Le Myosotis, chœur Paillard, la Fraternelle; En Embuscade, chœur Saint-Is, id.; Grand air d'opéra pour baryton, MM. L. Verquin; Air varié pour bugle, J. Malingrié; Cavatine de Faust, pour ténor, L. Massaux; Fantaisie pour piano à quatre mains, A. et L. Lagasse; Monologue dramatique, A. Monnier; Air d'opéra pour basse, Lodewick; Chansonnette comique, A. Brouillard. — A l'issue du concert : grand bal de famille. Entrée : cavaliers, 1 fr.; dames, 50 c.

— Dimanche 10 mars, à 5 heures et demie précises, dans la vaste salle du Chalet Fin-de-Siècle, grand concert spectacle offert par le *Club Fin-de-Siècle* à ses membres honoraires. Voici le programme :

Ouverture par l'orchestre du club; fantaisie pour violon, par M. Cuypers; Pasquilles Tourquennoises, par M. L. Bouche; Sans peur et Sans crainte, étalons russes, dressés en liberté par M. Roglianc; Chansonnette comique par M. D. Desreumeaux; Travail surprenant par les clowns équilibristes Maury et Philippo; Excentricité musicale par les clowns musicaux Do, Mi, Sol; Chansonnette excentrique, par MM. D. Desreumeaux et P. Dancette. — A l'issue du concert, grand bal au profit des sociétaires sous les drapeaux. Prix d'entrée : cavaliers 75 cent.; dames 50 cent.

Roubaix. — *Un concert de bienfaisance.* — Une charmante soirée réunissait, dimanche, de nombreux spectateurs dans la salle des fêtes de la Société Philharmonique du Jean-Ghislain, rue de la Vigne. On y a applaudi d'abord la Philharmonique, si habilement dirigée par M. A. Bauwens; puis la vaillante société l'*Union des Travailleurs*, de Wattrelos, dirigée par M. C. Leclercq et qui avait bien voulu prêter son concours à cette réunion de famille. Nous adressons nos compliments à M. Louis Desmettre, Achille Monnier, Paul Scohy, Courouble, Vandekysse, qui, chacun dans leur genre, ont été très remarquables. M. Auguste Bernard tenait le piano, avec beaucoup d'autorité. Une belle couronne a été offerte à M. Leclercq, chef de l'*Union des Travailleurs*. Une tombola a été tirée à la fin du concert. Voici les numéros gagnants :

862, 1758, 323, 3854, 1815, 1707, 4718, 1281, 4743, 1204, 707, 1665, 4662, 4755, 4754, 605, 4614, 4735, 712, 4703, 4227, 665, 821, 4672, 840, 805, 809, 830, 1382, 762, 1834, 361, 1385, 1682, 4588, 1868, 888, 727, 829, 885, 3784, 4752, 738, 336, 2767.

Les lots non réclamés pour le 15 de ce mois seront acquis à l'œuvre.

Leers. — Le concert organisé par la Société des « Anciens militaires », de Leers, a obtenu un plein succès. Parmi les artistes qui ont prêté leur concours à cette œuvre de bienfaisance, citons MM. Georges Lambart et Auguste Preux, comiques de genre, qui, par leurs chansonnettes et leurs bouffonneries, ont beaucoup amusé l'assistance. A l'issue du concert, on a procédé au tirage d'une tombola dont voici les numéros gagnants, par ordre de sortie :

4.904, 281, 93, 4.506, 2.308, 2.489, 556, 2.466, 1.993, 2.966, 771, 3.474, 3.388, 4.819, 687, 69, 1.513, 2.898, 3.067, 2.513, 4.837, 1.881, 832, 813, 1.064, 4.192, 4.713, 2.360, 1.548, 4.685, 2.924, 940, 2.514, 577, 3.073, 3.831, 4.453, 605, 1.630, 2.952, 3.218, 1.800, 2.400, 285, 4.156, 4.925, 472, 3.367, 2.062, 3.458, 3.695, 2.561, 3.340, 1.809, 1.603.

Les lots sont déposés au siège de la société, chez M. Lamblin-Delcour, où ils devront être réclamés avant le 1er avril.

Le bénéfice net de la soirée, s'élevant à 470 francs, sera versé dans la caisse des réservistes.

Tourcoing. — *Cercle du Petit Château.* — Dimanche 10 mars, à 5 heures 1/2, grande soirée par la fanfare la « Chorale » et la « Section Dramatique. » Nous donnerons prochainement le programme.

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome

— DERNIÈRE REPRÉSENTATION —

Jeudi 7 Mars

SOLENNITÉ MUSICALE

LOHENGRIN

de Richard Wagner

Prix des places ordinaire. — La location est ouverte.

Terrible explosion de dynamite

A ARRAS

Mercredi matin, vers dix heures, le bruit d'une formidable détonation mettait en émoi tous les habitants de la rue de l'Avalleau et des rues voisines.

Dès que le premier moment de stupeur fut passé, on se rendit à l'endroit d'où provenait ce bruit.

En arrivant dans la rue de l'Avalleau, devant la maison portant le numéro 3, on s'aperçut qu'elle était jonchée de débris de carreaux de vitre.

Voici ce qui s'était passé :

Comme cela arrive trop souvent, il s'agit de dynamite employée sur tous les chantiers de terrassement et imprudemment laissée entre les mains des ouvriers.

Le jeune Augustin Thiempont, âgé de 18 ans, avait en sa possession trois cartouches de dynamite qui étaient tant soit peu gelées.

Rentrant au domicile de sa mère, pour les faire dégeler, il en posa sur la tablette du four et il tenait entre les mains la troisième qu'il approcha du foyer.

Il arriva fatalement que cette cartouche prit feu.

L'imprudent jeune homme, voyant le danger, cria à sa mère et à sa sœur, qui se trouvaient dans la même pièce, de se sauver.

Malheureusement, tous trois n'en eurent pas le temps et Augustin Thiempont, qui avait, fort heureusement pour lui, lâché la cartouche, détermina l'explosion par le choc qu'elle produisit en tombant sur le sol.

Les deux autres cartouches firent à leur tour explosion démolissant tout dans la maison, réduisant le poêle en miettes et projetant des éclats dans toutes les directions.

Mme Thiempont, qui est veuve, âgée de 40 ans, et enceinte de son onzième enfant, reçut divers éclats du poêle et de la cheminée de marbre qui lui occasionnèrent de sérieuses contusions dans le côté et les jambes, sans toutefois présenter un caractère de gravité.

La jeune fille, Emérence, âgée de 17 ans, reçut un éclat à la tête qui ne lui fit qu'une légère blessure.

Quant au jeune Thiempont, il en a été quitte pour une légère blessure à la main et aux jambes.

Le docteur Emile Baude, qui avait été mandé, arriva en toute hâte et après avoir donné les soins les plus empressés aux blessés, les fit transporter à l'hôpital.

A part la mère qui pourrait y rester quelque temps, on pense que les deux enfants en sortiront dans quelques jours.

On se demande ce qui se serait passé si les autres enfants, au nombre de six ou sept et encore en bas-âge, s'étaient trouvés dans la pièce où a eu lieu l'explosion.

M. le commissaire central de police et M. Turpin, commissaire, se rendirent aussitôt sur les lieux et prirent toutes les mesures nécessaires pour éviter tout accident; car, jusqu'à trois heures de l'après-midi, on ignorait s'il ne restait pas une ou deux cartouches dans la maison.

Plusieurs ouvriers du démantèlement et un artificier du 3e génie furent requis pour déblayer la maison, qui présentait un aspect lamentable. Ils ne trouvèrent aucune trace des cartouches qui avaient été déposées sur la tablette du four. On est donc certain qu'elles ont fait explosion comme la première.

La maison occupée par la veuve Thiempont et ses enfants appartient aux hospices et est contiguë à l'hospice des vieillards. On peut juger de l'émotion qu'a dû produire cette explosion au milieu de tous ces vieillards pour la plupart infirmes.

Fort heureusement, il n'y a eu de dégâts qu'à la maison occupée par la veuve Thiempont.

Toute la journée, un public nombreux s'est rendu en face de la maison. MM. le préfet, Legrelle, maire, Lacroix, substitut, ont visité les lieux de l'explosion.

Des agents de police sont restés en permanence devant la maison pour en interdire l'accès.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,60** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP

A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX

Rue du Bois, 13;
Rue de l'Industrie, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 15;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;
Place d'Armes, 4, Mayot, Boul.;
Rue d'Italie, 34;
Rue de l'Epeule, 183;
Rue de Tourcoing, 153;
Rue du Tilleul, 123;
Boulevard de Strasbourg, 126;
Rue Corneille, 7;
Rue Ma Campagne, 113;
Rue du Collège, 74 bis;
Rue de Cartigny;
Rue de la Halle, 9;
Rue Noire-Dame, 27;
Rue de l'Ommelet, 125;
Rue de la Chaussée, 2.
Rue Decrême, 37;
Rue Turgot, 68;
Place de la Gare, 129;
Grande-Rue, 33.
Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98

A TOURCOING

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue de Gand, 91;
Rue du Tilleul, 16.

A CROIX

Rue de la Gare chez M. Duvivier

A LILLE

Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp.

87930

BELGIQUE

A la Chambre. — *Séance du mercredi 6 mars.* — Présidence de M. Beernaert.

M. Daens (motion d'ordre) proteste contre l'appréciation qu'a faite hier M. Vandervelde du rôle qu'il a joué dans les dernières élections d'Alost.

M. le Président rappelle l'orateur à l'ordre du jour. Puisque vous êtes inscrit dans le budget de l'agriculture, dit M. Beernaert à M. Daens, vous répondrez.

M. Daens. — Je continuerai donc alors, mais j'ai dit des à présent tout ce que j'avais à dire.

L'incident est clos.

M. Hoyois (motion d'ordre) proteste contre l'envahissement de la langue flamande.

Un document parlementaire relatif aux houblons, rédigé en flamand, a été envoyé à tous les représentants sans un mot de traduction.

M. Beernaert promet que le bureau prendra des mesures pour que ce fait ne se représente plus, en attendant qu'on ait voté une nouvelle loi sur l'emploi des deux langues.

L'incident est clos.

Sur la proposition du bureau, la Chambre décide que la séance de demain s'ouvrira à 3 heures, afin de permettre aux sections d'examiner la loi électorale communale.

M. Callewaert (motion d'ordre) revient sur l'interpellation de M. Schinler à propos des ouvriers de carrières.

M. le Président. — Nous ne pouvons ainsi continuer à dérailler. Suivons l'ordre du jour.

M. Vanderlinden dépose le rapport sur le budget de la gendarmerie.

M. Van Naemen demande la réorganisation de toute l'institution.

M. Tilmont demande que de nouvelles brigades de gendarmerie soient établies sur la frontière hollando-belge.

M. Anseele fait la même réclamation pour la frontière du Limbourg hollandais.

M. De Ramais demande que les postes de gendarmerie soient reliés par le téléphone aux maisons communales.

M. Liébart demande le renforcement de la gendarmerie dans l'arrondissement de Courtrai.

M. Marchant demande d'installer de nouvelles brigades dans les Flandres.

M. Rousseaux réclame une augmentation du nombre des gendarmes à Tirlemont.

M. Léon Detuisseux déclare que ses amis et lui ne voteront pas le budget de la gendarmerie pour protester contre les gendarmes en bourgeois.

M. Hoyois appuie les observations concernant le relèvement téléphonique des casernes de gendarmerie aux maisons communales. Il s'occupe aussi de la caisse des veuves et orphelins des gendarmes.

M. Defuisseux s'étonne de voir des membres de la Droite réclamer des augmentations de gendarmerie, alors qu'ils protestent contre l'aggravation des charges militaires.

Il proteste à son tour contre les gendarmes en bourgeois.

M. Ligy, rapporteur, défend son rapport et dit tout d'abord qu'il ne trouve aucune bonne raison pour que l'Etat intervienne plus largement que par le passé dans les frais de casernement.

La droite, ajoute l'honorable rapporteur, votera unanimement le budget.

Elle ne suivra pas la gauche, car elle croit sincèrement que les gendarmes ne sont pas des agents provocateurs, mais de braves et honnêtes soldats, remplissant une mission à laquelle ils n'ont jamais failli.

M. Anseele a dit tantôt que les gendarmes avaient rempli le rôle d'agents provocateurs. Je le défie de citer un seul fait précis dans ce sens.

M. Jourez insiste pour que les frais de casernement de la gendarmerie soient à charge de l'Etat.

M. Schinlor croit que la gendarmerie est inutile.

Il appuie cette opinion socialiste de plusieurs faits de grève.

M. Woeste constate que deux faits nouveaux ont marqué la discussion du budget de la gendarmerie.

Le premier est l'hostilité des socialistes à l'égard des gendarmes.

M. Léonard. — Chez nous il y a beaucoup de gendarmes et il continue à y avoir beaucoup de voleurs.

M. Woeste. — A moins que ce membre ait voulu lancer une insulte toute gratuite à la gendarmerie, ce qu'il vient de dire contredit les arguments de M. Schinler.

On dit que les gendarmes sont opposés au peuple; mais ils sortent du peuple !

Ce qui est vrai, c'est que nos adversaires ont la haine de l'ordre social. (Tapage à gauche. Voix : A l'ordre !)

M. Woeste. — C'est la première fois qu'on refusera de voter le budget de la gendarmerie. J'aime les gendarmes...

M. Anseele. — Mais pas les instituteurs.

M. Woeste. — J'ai toujours soutenu les instituteurs, même de ma bourse.

Les socialistes ont leurs coopératives pour les soutenir.

M. Woeste termine en réclamant plusieurs nouvelles brigades dans son arrondissement.

M. Daens se déclare aussi l'ami des gendarmes et demande une augmentation de leurs traitements.

M. Anseele maintient que les gendarmes en bourgeois sont des agents provocateurs; ils devraient, dit-il, avoir honte du misérable métier qu'on leur fait faire.

Nous ne voterons pas ce budget parce que la gendarmerie a toujours été votre dernier moyen de mettre fin aux grèves.

L'orateur cite ensuite des faits particuliers, d'après lesquels les gendarmes n'auraient pas accompli leur devoir.

La séance est levée à 5 heures.

Un démenti autorisé. — *On écrit de Rome au Bien Public :*

« Certains journaux de Belgique reproduisent une correspondance du *Maasbode*, de Rotterdam, affirmant que l'épiscopat belge a reçu, il y a quinze jours, une communication du Saint-Siège donnant d'importantes décisions destinées à établir l'union parmi les catholiques belges et condamnant les tendances de la démocratie chrétienne. Je suis autorisé à vous faire savoir que cette nouvelle et tous les détails qui l'accompagnent sont de pure fantaisie. »

Un baptême ensanglanté. — Il est d'usage que, dans les petites localités luxembourgeoises, on tire des coups de feu le jour d'un baptême.

Un jeune homme avait emprunté le fusil d'un camarade et s'était posté dans le corridor d'un café voisin de l'église de Florenville. Au moment où le groupe du père, des parrain et marraine et de la sage-femme arrivait devant l'église, le tireur pressa la détente. Or, l'arme était, paraît-il, chargée de plomb à sanglier.

Le parrain, atteint d'une chevrotine à la tête, s'affaissa sur la neige, bientôt rougie par le sang qui s'échappait en abondance de la blessure. Le plomb, entré par la joue, était ressorti derrière l'oreille, dans le cou. La sage-femme avait ressenti aussi une secousse, plusieurs chevrotines ayant traversé sa mantille et effleuré son bras; peu s'en est fallu que le nouveau-né ne fût également atteint.

Procès de 52 millions. — On lit dans un journal de Bruxelles :

« Nos lecteurs se rappellent cet énorme procès, intenté il y a quelques mois devant le tribunal de commerce de Bruxelles. Celui-ci vient de prononcer son jugement dans ce litige, le plus important qui ait jamais été soumis à sa juridiction.

» Il s'agissait de la liquidation d'une entreprise de chemin de fer en Russie (la ligne de Kief-Balta), poursuivie par les héritiers du baron de Vrière, de M. Bruneau, des ayants-cause de Lahgrand-Dumonceau, etc., contre deux maisons françaises, la Société de Fives-Lille et la Société Cail.

» *Les experts désignés par le tribunal de commerce avaient* fixé à 52 millions de francs le solde dont Cail et Fives étaient comptables !

» Mais après de longs débats où les intérêts des demandeurs ont été défendus par Mes Bara, Willemaers et Brockman, contre les avocats des sociétés françaises, Mes Olin et Dacrainne (du barreau de Paris), le tribunal a réduit le solde disponible de 52 millions à 4 millions, lesquels seront répartis entre tous les intéressés.

» Il est probable que ce jugement sera frappé d'appel par toutes les parties. »

Mouscron. — *Une extradition.* — La gendarmerie de Courtrai a remis mercredi matin entre les mains des gendarmes de Tourcoing le nommé Charles-Louis Delannoy, ancien négociant, demeurant à Mouscron, à qui il reste à purger une peine de 13 mois de prison infligée par le tribunal correctionnel de Versailles.

Courtrai. — La Jeune Garde catholique de Courtrai aura son drapeau. La bénédiction en est fixée au mois d'avril. A cette occasion, une grande démonstration catholique se prépare. MM. les sénateurs et représentants de l'arrondissement ont promis d'être présents à la fête.

M. Charles Woeste assistera à cette cérémonie.

Cette manifestation sera suivie d'une autre du même genre. Le florissant patronage des jeunes ouvriers de la Basse-Ville fera bénir aussi son nouveau drapeau.

Tribunal correctionnel de Courtrai. — *Audience du 6 mars.* — Les vols de lapins. — Le 26 janvier dernier, la police de Mouscron arrêtait deux individus, Jules Masselis, journalier, sans domicile et Gustave Hoornaërt, ouvrier de fabrique, demeurant à Mouscron, convaincus d'avoir volé plusieurs lapins au hameau des Mottes à Tourcoing.

Pour ce fait, Masselis s'entend condamner à 6 mois 8 jours de prison et 26 francs d'amende; Hoornaert qui n'a joué qu'un rôle secondaire, à 4 mois 8 jours de prison et 26 fr. d'amende.

Etat-civil. — *Roubaix.* — *Déclarations de naissances du mercredi 6 mars.* — Pierre Deschryver, rue Roeroi, cour Dulies, 25. — Edmond Six, rue d'Oran 40. — Louis Rose, rue Choisseul, fort Mulliez. — Jeanne Delaplace, rue de Luxembourg 58. — Julie Vermeulen, rue Saint-Laurent 43. — Alphonse Debosker, rue du Fontenoy. — Henri Kinis, rue du Coq-Français 6. — Pierre Hendrick, Hôtel-Dieu. — Marcel Boutry, Hôtel-Dieu. — Léon Nys, rue Bayard 4. — *Déclarations de décès.* — Reine Dekoninck, 10 mois, rue de l'Epeule, cour Lampe 7. — Mathilde Lefebvre, 45 ans, rue de France 100. — Charles Fournier, 59 ans, Hôtel-Dieu.

Tourcoing. — *Déclarations de naissances du mercredi 6 mars.* — Fernande Debock, rue du Brun-Pain. — Rachel Vanmarck, rue Carpelle. — Marie Demeyer, rue Honoré. — Jeanne Vermeulen, rue Nationale. — Jeanne Druez, rue du Redan. — *Déclarations de décès.* — Constantin Vermandère, 52 ans, terrassier, à l'Hôpital Civil. — Jean Dubar, 67 ans, retordeur, rue de Gand. — Louise Guillochain, 1 an 8 mois, rue de Mulhouse. — Jules Beernaert, 29 ans, domestique, à l'Hôpital Civil. — Sophie Lepers, 80 ans, sans profession, rue du Brun-Pain 404. — Gustave Decoster, 2 ans, rue du Clinquet 337. — Augustine Boussemart, 65 ans, sans profession, rue Debuchy 11.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Emile MARTIN-LEFEBVRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Mathilde-Amélie LEFEBVRE, décédée à Roubaix, le 6 mars 1895, dans sa 46e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service qui auront lieu le vendredi 8 courant, à 8 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de France, 100.

Ecole des Sciences sociales et politiques

DE LILLE

Cours d'introduction à l'étude des sciences politiques par M. le comte de Vareilles-Sommières. — (10e leçon)

Après avoir traité de la société civile, M. de Vareilles traite du pouvoir nécessaire au bon fonctionnement de cette société.

1° Nécessité du pouvoir. — Sans lui l'accord entre les associés, seule garantie de tant de progrès et permettant seul les entreprises durables, est impossible; s'il n'y a pas d'autorité pour coordonner les efforts, tout avorte, rien n'aboutit. Comme l'a très bien dit Bossuet, « où tout le » monde peut faire ce qu'il veut, nul ne fait ce qu'il veut, » où il n'y a point de maître, tout le monde est maître; » où tout le monde est maître, tout le monde est es» clave. »

2° Origine du pouvoir. — Cette nécessité du pouvoir démontre son origine divine. L'humanité périrait sans la société civile; la société civile périrait sans le pouvoir; le pouvoir est donc bien une institution naturelle et divine, et non une création arbitraire de l'homme. D'autre part, c'est le pouvoir lui-même, la souveraineté, qui vient directement de Dieu; ce n'en est pas la possession : des faits humains déterminent le sujet et les formes du pouvoir. Reste à savoir quels sont ces faits humains.

Les modes d'acquérir le pouvoir sont au nombre de cinq. Il y a un mode originaire par lequel on acquiert le pouvoir encore vacant : c'est l'occupation. Il y a quatre modes dérivés, qui transfèrent le pouvoir d'une personne à une autre; ce sont : la convention, la succession, la conquête et la prescription.

L'occupation est la prise de possession de choses qui n'appartiennent à personne. Or, à l'origine, le pouvoir n'est à personne. Il appartiendra donc à celui qui le premier sera de taille à s'en emparer et qui en prendra effectivement possession; comme sur un navire privé de ses chefs, la barre appartient au premier passager qui s'en empare et saura la manœuvrer. Le premier occupant sera tantôt un chef de famille qui transforme insensiblement sa puissance paternelle, tantôt ce sera un homme éminemment supérieur par son génie ou ses vertus; tantôt enfin ce sera le propriétaire de vastes domaines qui exercera la souveraineté sur ses tenanciers.

Le pouvoir une fois acquis peut se transmettre, passer d'une personne à une autre : soit par convention, ce qui *arrive rarement; soit par succession, par voie héréditaire;* soit par conquête légitime; soit enfin par prescription, c'est-à-dire lorsqu'un gouvernement d'origine irrégulière a fonctionné pendant de longues années d'une manière paisible et continue, en procurant au pays la paix et le bonheur, et qu'il est regardé comme légitime par la presque unanimité des sujets.

3° Organisation du pouvoir. — Le souverain, même d'un petit Etat, ne ferait rien s'il devait tout faire par lui-même, ou ferait tout mal; il est impossible que la même personne mûrite et rédige les lois, veille à leur exécution et juge tous les cas litigieux. Telle est la raison d'être de la séparation des pouvoirs, application n